



CLE du SAGE Sioule

Annexe de la mairie
Rue des fossés
03450 ÉBREUIL
Tel. 04 73 90 78 30
maina.lebagousse@eptb-loire.fr
www.sage-sioule.fr

Avis de la CLE

Plan Local d'Urbanisme de la Commune des Ancizes-Comps (63)

Dans le cadre de l'enquête administrative relative au « Dossier d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Ancizes-Comps », la commune des Ancizes-Comps a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier daté du 23 février 2017 et reçu le 3 mars 2017.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 3 mois soit jusqu'au 23 mai 2017 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis.

Dans le cadre de la législation actuelle et conformément à la délibération n°2015-07 de la CLE du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau :

- Considèrent que la commune des Ancizes-Comps a procédé à l'inventaire des zones humides par les services du SMAD.
- Considèrent que les zones humides ont été écartées des zones constructibles du PLU, sauf sur des parcelles de la zone d'activité définies en zonage 1AUj.
- Considèrent que le PLU préserve les bocages sur la commune.
- Considèrent que le projet est complet sur la gestion des eaux pluviales, usées et potables.

EN CONCLUSION

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS FAVORABLE AVEC 1 RESERVE
l'arrêté du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Ancizes-Comps

Réserve

- Enlever du zonage constructible les zones humides localisées en zonage 1AUj

Ébreuil, le 6 avril 2017

Pascal ESTIER

Président de la CLE

